

30 mars 1874

que l'honorable sénateur qui vient de se rasseoir après s'être si bien tiré d'affaire, mais il est néanmoins fier d'avoir l'occasion, à titre de nouveau sénateur, d'adresser la parole au Sénat. Il a écouté avec admiration le digne et éloquent discours de son honorable ami et, après l'excellente façon dont celui-ci a traité des diverses questions mentionnées dans l'adresse, il n'abusera pas de la patience des sénateurs en prononçant un long discours. À son avis, il serait injuste de ne pas accepter la raison qui a été invoquée pour ne pas convoquer le Parlement plus tôt, à savoir que les élections générales ont eu lieu à une époque où le Sénat siège normalement. Il convient cependant peut-être d'espérer que les Chambres seront convoquées à l'avenir vers le mois de février. Si les élections générales ont causé du retard, elles ont aussi fourni aux sénateurs divers sujets de réflexion, qui leur seront très utiles pour examiner les mesures législatives mentionnées dans l'adresse. La simultanéité des élections demandées par le gouvernement a eu un résultat utile, et la loi promise dans le discours du Trône sanctionnera, du moins il l'espère, le principe en cause, en même temps que des mesures efficaces visant à empêcher la corruption, la violence et les excès qui menacent le corps électoral. C'est avec beaucoup de satisfaction qu'il a appris dans le discours du Trône que le gouvernement compte favoriser et améliorer les moyens de communication, soit par des canaux ou par des chemins de fer, pour nous relier à toutes les régions de la Confédération canadienne, de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique, afin de nous procurer les meilleurs services possible pour le transport des produits et favoriser notre commerce et nos industries. Avant d'en venir à la dernière question qu'il compte soumettre au Sénat, il pense qu'il convient de féliciter le gouvernement actuel d'avoir réussi à rouvrir les négociations avec le gouvernement des États-Unis en vue de la signature d'un traité de réciprocité commerciale. Si le gouvernement réussit seulement à rétablir les dispositions du dernier traité, cela procurera au pays d'énormes avantages et lui méritera la confiance du pays. Pour terminer, comme il n'a pas l'intention de parler de toutes les questions mentionnées dans le discours pour les raisons déjà citées, il voudrait faire quelques observations sur la milice. La mince expérience qu'il a acquise en commandant pendant plusieurs années un bataillon de la milice lui permet de dire quelques mots au sujet de la loi actuelle, ou plutôt des problèmes que pose son application. La majorité de ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de constater ces difficultés trouvent la loi actuelle mauvaise et le système inefficace, et ils seraient prêts à abroger toute la loi d'un coup de plume. Pour sa part, il regretterait que l'on décide de supprimer entièrement le système actuel de milice volontaire. La loi en vigueur est sage et elle ne peut avoir que des conséquences utiles pour le pays si chacun apporte à son application l'appui moral et physique que nous sommes en droit d'attendre de la part de tout bon citoyen. Dans la province où il a eu l'honneur de représenter une circonscription électorale, les services rendus par la loi et ses résultats pratiques ont été presque nuls. Néanmoins, personne ne contestera qu'il existe tous les éléments nécessaires à l'organisation d'une force solide à tous points de

vue. À quoi, dans ce cas, doit-on attribuer cette situation déplorable alors que la mesure législative est sage et que l'on veut la conserver, du moins en partie? L'absence de succès est due à deux causes, qui lui semblent être la source du mal. Si le pays veut une loi sur la milice, tout le monde doit participer personnellement à cet organisme. Le public qui ne fait pas partie de la milice n'a pas compris l'appui moral et matériel qu'il doit lui apporter, et à cause de cela, le gouvernement actuel doit lutter contre une prévention dont il n'est pas responsable. Deuxièmement, la loi devrait être appliquée strictement et impartialement au lieu de servir d'instrument politique. Bref, les gouvernants et les gouvernés devraient considérer que c'est leur devoir. Ces deux éléments essentiels ont manqué dans l'organisme tel que nous le connaissons actuellement, puisque tout le monde n'a pas fait son devoir et que la loi n'a pas été appliquée strictement et impartialement. Au besoin, il pourra prouver plus tard le bien-fondé de ses affirmations. Il a déjà dit qu'il n'y avait eu presque aucun résultat sérieux et pratique dans la province de Québec, mais il aurait tort de ne pas accorder une mention honorable aux batteries de la garnison de la Puissance. Il ne connaît personnellement que la batterie B, qui a son école dans la citadelle de Québec. Il est heureux de reconnaître les éminentes qualités pratiques et scientifiques de son excellent commandant, qui serait d'une grande utilité au pays si son champ d'activité n'était pas aussi restreint. À Québec comme ailleurs, nous avons des bataillons faibles qui doivent leur existence à des sacrifices financiers dans la plupart des cas et qui coûtent extrêmement cher à leurs officiers, dont le pays devrait reconnaître les services. Il faut espérer qu'en agrandissant les écoles militaires, on favorisera la carrière des armes dans la mesure du possible, puisque les connaissances pratiques dans ce domaine ne peuvent pas être acquises en temps de paix, sauf dans des écoles bien organisées. N'a-t-on pas, d'ailleurs, l'exemple de West Point, l'académie militaire américaine, dont les diplômés, dispersés un peu partout aux États-Unis, ont réussi en quelques jours à improviser une armée d'un million et demi d'hommes commandés par des officiers d'expérience? Il remercie le Sénat de son aimable attention.

L'hon. M. CAMPBELL signale qu'il ne veut pas prendre le temps du Sénat ni s'inscrire en faux contre ce que les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du Trône ont dit, et il est certain que tout le monde reconnaîtra sa sincérité. Celui qui a proposé l'adresse a profité de l'occasion pour critiquer la façon dont il devait procéder pour présenter sa motion, mais il n'était pas obligé de le faire puisque son discours était réfléchi et sensé, comme tous ceux qui l'ont entendu ont pu le constater. Il répète qu'il ne veut pas soulever la moindre objection à la résolution, mais qu'il veut simplement expliquer dans quelle mesure les opinions exprimées diffèrent de celles qu'ont un grand nombre de sénateurs. Depuis la dernière législature, il y a eu un changement considérable à l'autre Assemblée législative. Le parti auquel il appartient s'est fait renverser d'une façon qui entrera dans l'histoire. Il y fait allusion simplement pour signaler quel sera le devoir des